

Retour sur le conseil national de la FNO

Le traditionnel conseil national de la FNO s'est tenu, une fois de plus, le 10 décembre 2015 en présence d'une centaine de responsables et animateurs ovins régionaux et départementaux, avec cinq sujets brûlants à l'ordre du jour : Inn'Ovin : point d'avancement et perspectives – FCO : La vaccination : les risques, les préjugés, les bonnes pratiques – Prix – Prédation – PAC et contrôles.

➤ Inn'Ovin : point d'avancement et perspectives

Patrick Soury, secrétaire général de la FNO et président du programme de développement de la production ovine Inn'Ovin, et Christelle Bonnet, animatrice nationale du programme, ont présenté un rapide bilan de cette première année de mise en place du dispositif pour ensuite annoncer les grandes lignes directrices de l'année 2016 ainsi que les objectifs à atteindre.

Car pour 2016, la priorité est à l'amélioration des performances techniques des éleveurs avec un objectif affiché ambitieux : « **Plus 10 % d'agneaux d'ici 2020** » !

Pour atteindre cet objectif, la filière ovine se dotera, dès 2016, d'un kit de communication technique et d'outils pédagogiques à destination de l'ensemble des techniciens ovins de France en vue d'améliorer les performances technico-économiques des exploitations. **Remettre la technique au cœur des préoccupations des élevages ovins en France tout en améliorant les résultats économiques mais aussi environnementaux, tel est le défi que s'est lancée la filière ovine française !**

Au-delà de cet objectif technique, la finalité est bien de conforter la filière et d'améliorer l'attractivité du métier d'éleveur ovin pour assurer le renouvellement des générations.

Les responsables d'Inn'Ovin ont également rappelé que **le rôle central des régions dans ce nouveau dispositif est et restera le fondement même d'Inn'Ovin**. Des moyens seront donc mis à disposition des Comités d'Orientation Ovins Régionaux pour mettre en place des actions répondant à la fois aux spécificités locales et aux objectifs généraux du programme.

➤ FCO : état des lieux et vaccination

Après avoir rappelé le contexte européen de la FCO et présenté la dernière carte à jour de l'évolution de la FCO en France (au 27/11/2015 : 105 foyers ; 44 départements intégralement en Zone Réglementée et 10 départements partiellement en ZR), Françoise Dion, vétérinaire à Races de France, a fait un point sur les mouvements nationaux possibles d'ovins destinés à l'engraissement ou à l'élevage.

De manière générale, les mouvements sont possibles :

- Intra Zone Réglementée
- De Zone Indemne vers ZR mais sans retour possible (ou vaccination avant sortie).

En ce qui concerne les sorties de ZR vers ZI, elles sont actuellement possibles si :

- Les animaux sont vaccinés : pour les ovins, sortie possible 42j après une injection du vaccin CALIER
- OU si les animaux sont testés à l'aide de 2 PCR : avant le départ, désinsectisation puis 14j après, PCR négative et à l'arrivée, désinsectisation et confinement des animaux puis 14j après, PCR négative.

Afin de faciliter certains flux, des dérogations particulières pour sortir de ZR vers ZI existent sous certaines conditions :

- Jeunes < 70 j pour engraissement en bâtiment fermé
- Jeunes mâles entrant en Station (bâtiment fermé et vaccination) - Désinsectisation 14j + PCR négative avant sortie
- Retour de transhumance
avant départ : Désinsectisation 14j + PCR négative sur échantillon (57/1 000)
à l'arrivée : confinement + idem

Dans tous les cas, les PCR doivent être réalisées dans les 7 jours précédents le départ.

En ce qui concerne les mouvements aux échanges, la règle générale de la vaccination s'applique : les échanges sont possibles lorsque l'immunité est acquise, c'est-à-dire 60 jours après primo-vaccination complète ou 14 jours après la deuxième injection + PCR négative.

Cette règle étant difficilement applicable, des accords bilatéraux ont été négociés, notamment avec l'Espagne et l'Italie.

Pour l'Espagne, l'accord en vigueur actuellement est celui signé le 2 octobre et en application jusqu'au 31 décembre (voire plus long si période d'inactivité vectorielle).

D'après cet accord, les animaux peuvent sortir de ZR vers l'Espagne sous les conditions suivantes :

- Soit 10j après primo-vaccination (1 ou 2 injections)
- Soit désinsectisation 14j + PCR négative
- Soit pour animaux < 70j :
 - o nés de mère vaccinée
 - o OU Désinsectisation 14j avant l'allotement + échantillonnage du lot pour PCR sur 30 animaux.

L'Italie, quant à elle, refuse pour le moment de laisser entrer des animaux en provenance de ZR sur son territoire sans vaccination préalable. Les conditions sont les suivantes :

- Animaux > **90j** : 10j après 2^{ème} injection (en Ovin avec le vaccin Calier : + 42j après l'injection)
- Animaux < **90j** :
 - o soit nés de mère vaccinée
 - o soit EVENTUELLEMENT PCR négative 14j après inactivité vectorielle et en zone saisonnièrement indemne (**sous réserve d'un accord bilatéral complémentaire**)

Quelques rappels sur la vaccination en cours

Dans ce contexte de crise FCO, une **stratégie vaccinale en 2 temps** a été retenue, compte-tenu de la disponibilité réduite de doses de vaccin :

- **Une première phase d'urgence** lancée début octobre, avec le stock de doses vaccinales disponibles, qui consiste à vacciner les ruminants selon trois priorités décidées par la profession et l'administration.

Pour mémoire, ont été priorisées les cibles suivantes :

- o Vaccination des foyers sous APDI
- o Vaccination des ruminants dans les outils collectifs génétiques : centres d'IA ovins (uniquement), des stations d'évaluation génétique BV et OV des races allaitantes, ainsi que des Centres d'Élevage des races ovines laitières
- o Vaccination des ruminants destinés aux échanges européens et à l'export vers les pays tiers : essentiellement les broutards mais aussi les reproducteurs bovins et ovins. Rappel : **la vaccination de ces animaux n'est possible qu'en ZR.**

- **En deuxième temps, une vaccination plus massive, volontaire** et accessible à tous les éleveurs qui le souhaitent, à partir du printemps 2016.

Pour le moment, une demande a été faite par la profession auprès de la DGAL d'avoir des doses pour pouvoir vacciner 2.5 millions d'ovins.

L'organisation pratique de cette seconde phase est encore en réflexion, bien que des vaccins aient déjà été commandés.

En ce qui concerne la phase d'urgence, les doses suivantes étaient disponibles initialement :

- Merial : pour bovins et ovins - 1 345 000 doses + 820 000 mi-octobre (2 injections)
- Calier : uniquement pour les ovins - 55 000 doses (1 seule injection) + 90 000 en janvier

Après concertation entre l'administration et la profession, la répartition des doses en production ovine s'est réalisée de la manière suivante :

1. Outils collectifs génétiques : doses CALIER réservées 12 000 (annexe VI de l'Instruction)

2. Reproducteurs partant aux échanges ou à l'export : prévision de 13 000 doses

Actuellement (mise à jour le 09/12/15) : 11 000 doses programmées

3. Priorisation en filière des 30 000 doses CALIER restantes : vaccination des reproducteurs sortant de ZR vers ZI (béliers et agnelles d'élevages OS, agnelles d'élevages en CP) et transmission de cheptels.

Actuellement (mise à jour 09/12/15), 14 000 doses sont programmées (pour 2 500 béliers et 11 500 agnelles)

Un tableau récapitulatif ces demandes est mis en ligne sur l'intranet DGAL via les DDPP.

Après cet état des lieux de la situation actuelle, Françoise Dion a laissé la parole à Hubert Germain, vétérinaire praticien, pour témoigner sur la vaccination et ses effets, positifs ou négatifs.

Ce dernier a rappelé les principes de base de la vaccination et a insisté sur le fait que lors de la dernière crise FCO, la vaccination avait été réalisée dans de mauvaises conditions (vaccination en même temps que l'arrivée du virus sur la zone concernée donc vaccination d'animaux déjà contaminés – vaccination réalisée au mauvais moment par rapport au stade physiologique de l'animal...).

Il ne faut donc pas confondre les effets du vaccin avec la façon dont la campagne précédente avait été gérée ! Si les conséquences sanitaires actuelles semblent limitées, nous ne sommes pas à l'abri d'une aggravation de la maladie et de dégâts plus importants. La vaccination reste donc le meilleur moyen de protection actuel contre la FCO !

➤ Prix, cotation, consommation

Sur ce dossier difficile mais néanmoins central du prix, les responsables de la FNO ont tout d'abord rappelé la stratégie générale mise en place par la FNO depuis le mois de juin :

- S'inscrire pleinement et participer aux actions syndicales de la FNSEA et des JA sur la défense du prix
- Communiquer largement sur l'origine France auprès des consommateurs et des opérateurs, notamment à l'aide des panneaux et des autocollants « Soutenez nos éleveurs, mangez de l'agneau français »
- Envoi d'un courrier aux opérateurs du milieu de filière et aux distributeurs pour les alerter sur la situation et la nécessité pour les éleveurs d'obtenir un prix rémunérateur.
- En septembre, rencontre des opérateurs de l'aval pour faire un bilan des actions de l'été.

Ces différentes rencontres nous ont confortés dans la nécessité de réfléchir à un nouveau système de contractualisation, dans lequel l'aval aurait une place beaucoup plus importante qu'aujourd'hui.

La mise en place d'une contractualisation de second niveau semble être une des voies permettant d'obtenir un prix garantissant de réelles perspectives de croissance pour les éleveurs.

➤ Prédation

Concernant la prédation, après avoir présenté le bilan des attaques et dommages sur les troupeaux ainsi que le bilan sur la mise en œuvre du protocole d'intervention, l'équipe de la FNO en charge du dossier a souhaité faire un point sur les différentes actions qui ont été menées durant l'année 2015 :

- Dès le début de l'année, **plusieurs rencontres ont été organisées avec Ségolène Royal, Stéphane Le Foll et leurs conseillers**. Ces rencontres se sont poursuivies toute l'année. Des échanges téléphoniques quasi hebdomadaires ont également eu lieu avec le conseiller de S. Royal, M. Vincent Jechoux.

Ces différents échanges ou entrevues nous ont permis de marteler nos principaux messages et rappeler nos attentes sur ce dossier. Plus précisément, ces rencontres ont été l'occasion de leur faire bien comprendre la situation sur le terrain, de faire évoluer le Plan National Loup en leur remontant du terrain des propositions concrètes d'amélioration du dispositif, d'exiger encore et encore l'atteindre du quota des 36 loups avant la fin de l'année 2015 et enfin d'engager un travail européen de déclassement du Loup.

- **Participation au projet Medialoup** (FNSEA, FNO, APCA, FNC, MEDDE et MAAF) : Claude Font, secrétaire général adjoint de la FNO et responsable du dossier prédation a participé au voyage en Espagne dans le cadre du projet Medialoup afin de comprendre leur gestion de l'espèce.
- **Entretien avec le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs**
- **Manifestations à Gap et Pra-loup pendant le Tour de France** (juillet 2015)

Actions organisées en région avec la présence de la FNO et de la FNSEA en soutien : entretien avec préfet, conseillers MEDDE et MAAF et S. Royal au téléphone

- Pour la seconde fois, les **maires du collectif du Col du Glandon se sont réunis fin août 2015 et ont adopté une nouvelle motion.**

La FNO, en la personne de sa présidente, était présente pour apporter son soutien à ce collectif et pour témoigner sur le sujet.

- **Séquestration d'agents du Parc de la Vanoise** (septembre 2015)

Intervention de la FNO auprès du MEDDE pour calmer la situation et trouver une solution ; organisation d'une réunion à Chambéry

- **Emmurage de la préfecture de Gap** avec la mise en place de la « ferme du désespoir » (septembre 2015)
- **Rencontre avec FNSEA – JA – APCA : mise en place d'un CAF loup**
- **Mise en place d'un groupe loup à la FNO**
- **Rencontre à Lyon avec le nouveau préfet coordonnateur du Plan National Loup** (octobre 2015)

Remonter toutes les difficultés du terrain en lien avec la mise en œuvre du dispositif en région

Ces différentes actions et cette montée en pression progressive ont permis à l'ensemble de la profession agricole concerné par le dossier prédation d'obtenir un certain nombre d'avancées. On peut notamment noter :

- Un réel engagement et une prise de conscience des deux ministères sur le dossier
- Des assouplissements au niveau de l'arrêté cadre du 1er juillet 2015
- Une demande écrite officielle de Ségolène Royal au Conseil Européen et au Comité Permanent de la Convention de Berne de déclassement du Loup de la Directive Habitat et de la Convention de Berne
- Un ordre officiel de S. Royal à l'ensemble des préfets pour organiser des réunions visant à recenser les problèmes sur ce dossier et proposer des pistes d'amélioration
- Une « remise à l'ordre » de l'ONCFS et de leur rôle sur ce dossier
- La mise à disposition de moyens supplémentaires pour l'ONCFS et les lieutenants de louveterie
- Une meilleure « protection » des chasseurs
- La mise en place d'une brigade loup
- Des arrêtés de prélèvements plus « solides » juridiquement.

Malgré toutes ces avancées, soyez assurés que la FNO est bien consciente du travail qu'il reste encore à réaliser sur le terrain pour réellement soulager les éleveurs touchés par ce fléau !

Une des principales perspectives d'évolution sur ce dossier reste le niveau européen. C'est pourquoi la FNO a décidé d'organiser à l'automne 2016 un colloque européen à Bruxelles.

L'objectif est bien entendu de marteler, au niveau européen, notre message phare « le loup, la fin de l'élevage en plein air » et de sensibiliser différents députés, français et européens, afin de faciliter le déclassement du loup des différents textes.

Enfin, afin d'apporter un soutien au réseau départemental, la FNO a également décidé de mettre en place, avec l'appui de la FNSEA, des guides sur les aspects juridiques de la prédation (problème chiens de troupeaux, attaque d'arrêtés, plaintes contre des éleveurs...).

Pour terminer, les responsables du dossier ont rappelé qu'en l'absence d'une bonne communication, que ça soit du national vers le terrain ou **du terrain vers le national**, nous ne pouvons pas être efficaces ! Nous ne pouvons pas vous représenter et vous défendre correctement auprès du Ministère et des différentes instances nationales si nous ne sommes pas au courant de tout ce que vous faites au niveau local ! **La communication est primordiale sur ce dossier !**

➤ PAC et contrôles

Concernant la PAC, il a tout d'abord été rappelé que la production ovine, avec les caprins, était la seule production à recevoir la totalité de l'Aide Ovine 2015 avant la fin de l'année. Une première avance a été perçue le 5 novembre et le solde a été versé, en même temps que le versement de l'ATR 2, le 1^{er} décembre.

Les responsables de la FNO ont ensuite présenté les chiffres nationaux de l'Aide Ovine 2015.

4 916 144 brebis pour 20 303 éleveurs ont pu être éligibles à l'aide de base 2015 d'un montant s'élevant à 15.25 €. Malgré une forte déception quant au montant de cette aide de base (initialement estimé à 18 € puis 16 €), nous pouvons tout de même nous réjouir puisque 85 % des brebis bénéficiant de l'aide de base ont également bénéficié de la majoration de 3 € et que 78 % des brebis bénéficiant de l'aide de base ont été éligibles à la majoration des 6 €.

Un temps d'échanges avec la salle a ensuite été consacré à la problématique des contrôles spécifiques liés à l'aide ovine. De nombreuses demandes de dérogations avaient été demandées, notamment en ce qui concerne les décalages de la période d'agnelage ou encore les augmentations de troupes, mais toutes ont reçu la même réponse : un refus ! Malgré une forte pression nationale et départementale, la réponse du Ministère de l'Agriculture a été la suivante : « tolérance zéro », invoquant les marges de manœuvre restreintes avec la Commission Européenne. Aucune évolution ne peut donc être envisageable pour l'année 2016 mais nous entrevoyons tout de même de possibles aménagements pour l'année 2017 où un bilan à mi-parcours de cette nouvelle PAC sera réalisé.

Soyez assurés que la FNO a bien conscience des problématiques engendrées par cette nouvelle aide ovine ainsi que les différentes demandes du terrain. Les équipes en charge de ce dossier porteront ces demandes et feront en sorte qu'elles soient entendues par le Ministère !

➤ **Débat de l'après-midi : « comment optimiser la mise en marché de nos agneaux ? »**

Afin de poursuivre les échanges précédents sur le thème du prix et de la contractualisation, trois intervenants ont présentés différents résultats d'études afin d'illustrer le débat de l'après-midi du conseil national « comment optimiser la mise en marché de nos agneaux ? »

C'est Marie Carlier, du département Economie de l'Institut de l'Elevage qui a ouvert le bal en présentant les résultats de l'étude « Où va l'agneau » relative aux différents circuits de commercialisation des ovins en France.

Les résultats de cette étude ont permis de mettre en lumière que l'adéquation entre l'offre et la demande en France n'est pas optimale. On constate effectivement que l'offre française est peu adaptée en termes de prix et de découpes (peu de volumes disponibles) à l'approvisionnement de la RHD alors que l'offre à l'import répond davantage à la demande de standardisation des produits pour la RHD et la GMS, notamment en termes homogénéité des carcasses, d'engraissement des animaux et de régularité sur l'année. L'étude montre tout de même qu'il existe une place pour les agneaux français, en particulier pour les agneaux sous signes officiels de qualité et les agneaux standards aux carcasses bouchères (commercialisation plus « haut de gamme » en boucherie et dans les rayons Trad. des GMS) ainsi que pour les agneaux en CCP ou marques via la commercialisation en libre-service en GMS.

Suite à cette étude, une réflexion au sein de la filière ovine devra très certainement être menée afin de prendre en compte ces résultats pour nous aider à améliorer la mise en marché de nos agneaux.

En plus de l'adéquation en offre et demande, les contrats semblent également être un élément essentiel dans l'optimisation de la mise en marché de notre production.

Gérard You, chef du service Economie des filières de l'Institut de l'Elevage, a ainsi tenté de nous apporter un éclairage sur ces contrats en nous présentant les différents modes de coordination au sein des filières animales et de nous amener à réfléchir sur la place des contrats dans la filière ovine.

Pour terminer, Morgane Quemerais de Coop de France, a illustré l'intervention de Gérard You en présentant différents exemples de contrats bi ou tripartites en filières animales.

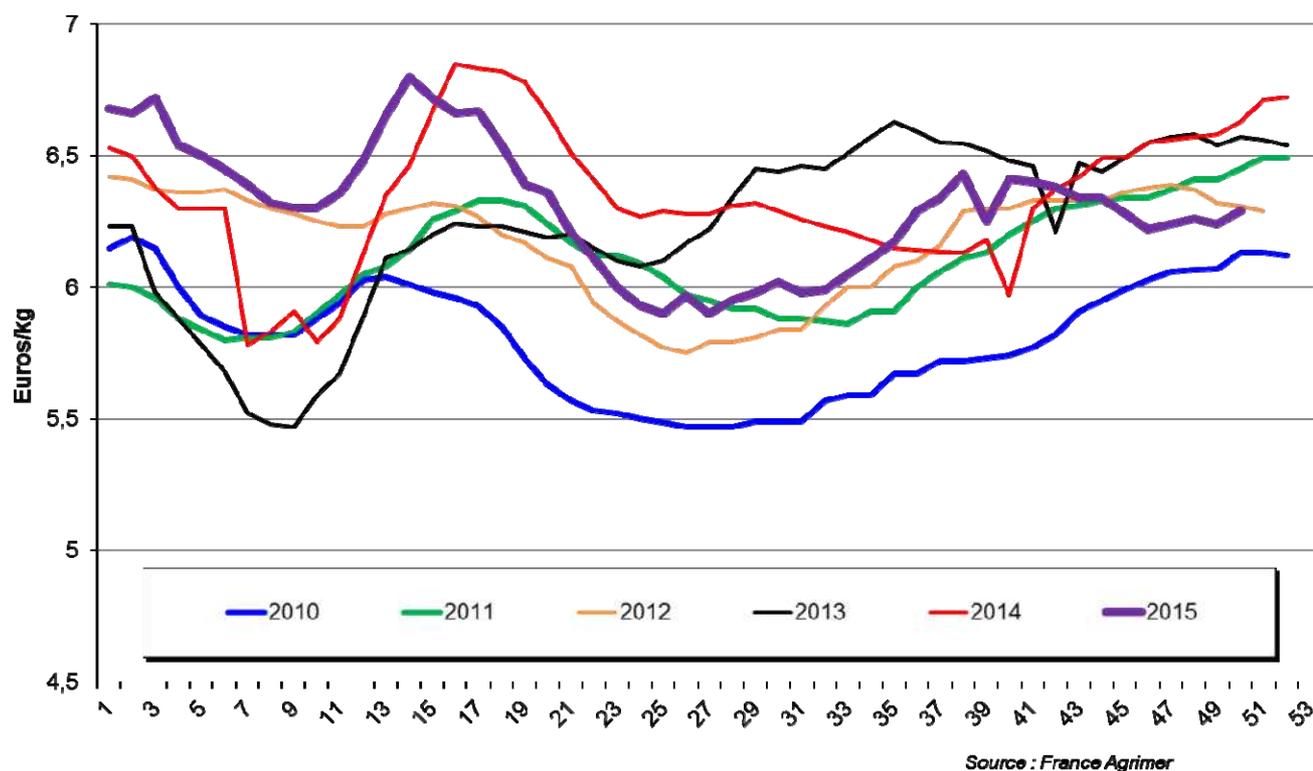
Un des enseignements que l'on peut tirer de ces exemples est que la contractualisation est un des leviers pour limiter les impacts de la volatilité sur les filières, sans être une solution unique. **Une contractualisation partielle (20 à 30%) peut suffire pour être efficace et apporter un premier niveau de stabilité et de visibilité.**

Ces exemples et les différentes conclusions que l'on peut en tirer doivent nous amener à passer d'un raisonnement de prix « spot » à une logique de construction de marge en acceptant d'abandonner la recherche du meilleur prix immédiat au profit d'une vision à moyen terme (Cf présentation de Coop de France).

Ces trois présentations et les débats qui ont suivi doivent aboutir à une profonde réflexion sur notre filière et notre organisation.

La FNO a à cœur, dès 2016, et en collaboration avec Interbev Ovins, d'entamer cette réflexion afin d'apporter de réelles réponses aux éleveurs sur ces questions de prix, de contractualisation et de mise en marché de nos agneaux !

Cotation Nationale des Agneaux de Boucherie



En semaine 50, le prix moyen pondéré de l'agneau était de 6.29 €, en hausse 0.05 € par rapport à la semaine précédente.

Agenda 2016

➤ Dates des assemblées régionales ovines 2016

Mercredi 6 Janvier	Midi-Pyrénées	09 Les cabanes
Jeuudi 14 Janvier	Auvergne	63 Aubière
Mardi 19 janvier	Nord-Picard/Ile de France/Hte Norm	80 Amiens
Jeuudi 21 janvier	Aquitaine	24 COULAURES
Mardi 26 Janvier	Poitou-Charentes	79 FERRIERE EN PARTHENAY
Mercredi 27 janvier	Centre	37 CHAMBRAY-LES-TOURS
Mardi 2 février	Languedoc/Roussillon	30340 SAINT PRIVAT DES VIEUX
Jeuudi 4 février	Bourgogne/Franche Comté	25 MONTFERRAND LE CHATEAU
Mardi 9 Février	PACA	06610 LA GAUDE
Mercredi 10 Février	Rhône Alpes	69 (en cours)
Mardi 16 Février	Champagne-Ard/Alsace-Lorraine	54 Laxou
Mardi 23 Février	Limousin	87 (en cours)
Mercredi 9 Mars	Bretagne/Pays de Loire/Bse Normandie	35 Rennes

➤ Congrès

Le congrès FNO 2016 aura lieu les 21 et 22 Avril à SAINT-MALO.



JOYEUSES FETES à tous !

